

Le Québec conserve le droit d'imposer des restrictions comparables à celles appliquées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements sous-centraux des États-Unis dans les domaines du transport en commun et des projets autoroutiers, dans les cas où les pratiques de passation de marchés des États-Unis sont discriminatoires à l'encontre des fournisseurs, des biens et des services québécois.

Le présent appendice ne s'applique pas à la passation de marchés portant sur les produits et les services culturels ou artistiques, ni à toute mesure adoptée ou maintenue relativement à la culture ou aux industries culturelles.

Le présent appendice ne s'applique pas à la passation de marchés portant sur la production de semis.

SASKATCHEWAN

Toutes les sociétés d'État sont visées sauf les suivantes :

Sociétés d'État relevant du Conseil du Trésor

Prairie Agricultural Machinery Institute
Saskatchewan Research Council
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)
Workers' Compensation Superannuation Board

Entreprises publiques (CIC Crowns)

SaskEnergy Incorporated
Saskatchewan Government Growth Fund Management Corporation
Saskatchewan Gaming Corporation
Saskatchewan Government Insurance
Saskatchewan Opportunities Corporation
Saskatchewan Power Corporation
Saskatchewan Telecommunications
Saskatchewan Transportation Company

Les municipalités suivantes sont visées :

La Ville de Regina
La Ville de Saskatoon